

REGLEMENT DE JEU

"VOS VACANCES REMBOURSEES, SI LA FRANCE GAGNE !
VIBREZ AVEC LA FRANCE !"

ARTICLE 1 / ORGANISATEUR

LA FRANCE DU NORD AU SUD, SAS AU CAPITAL DE 40.000 EUROS, DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE 11 RUE DE CAMBRAI 75019 PARIS, IMMATRICULEE AU RCS DE PARIS SOUS LE N° 483 315 362, Responsabilité Civile : RSA – 153 rue Saint Honoré – 75001 Paris, Garantie Financière : APST – 15 rue Carnot – 75017 Paris, Registre des Organismes de voyage n° IM075120173, agissant pour son compte au titre de la marque maeva.com, (ci-après l' « **Organisateur** ») organise un jeu gratuit avec obligation d'achat du 29/06/2018 17h00 au 15/07/2018 23h59 inclus (ci-après, le « **Jeu** »).

Le suivi du bon déroulement du Jeu est géré par l'Organisateur.

Le Jeu est accessible sur le site internet maeva.com (ci-après le « **Site** »).

ARTICLE 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de s'inscrire au Jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le Site lors de l'inscription d'un Participant et à tout moment durant le Jeu sur le Site.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine, ce compris la Corse (ci-après le « Participant »), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Tout Participant doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

ARTICLE 3 / PRINCIPES DU JEU

3.1 MÉCANIQUE DU JEU

Pour jouer, il suffit de : Réserver un séjour sur maeva.com et saisir dans le champ "code promotionnel" à l'étape "Coordonnées & options" le code : ALLEZLAFRANCE.

- o Renseigner les champs obligatoires pour la réservation de séjour : prénom, nom, adresse postale, adresse mail valide et code postal ;
- o Lire et Accepter les dispositions du Règlement de Jeu ;

- Valider sa Participation en procédant au règlement du séjour.

3.2 DESIGNATION DES GAGNANTS

Le Jeu donnera droit à tout Participant ayant rempli tous les champs obligatoires et saisi le code ALLEZLAFRANCE à une chance d'être tiré au sort lors du tirage qui sera effectué à la fin du Jeu.

Le Jeu donnera lieu à un tirage au sort qui sera effectué en date du 23/07/2018 à 11h00 au moyen d'un algorithme de désignation aléatoire déposé. Ce tirage au sort sera réalisé parmi l'ensemble des Participants valablement inscrits et déterminera les Gagnants des Lots visés à l'**Article 4**.

Un Gagnant ne peut être tiré au sort qu'une seule fois.

ARTICLE 4 / DOTATIONS - LOTS

4.1 LOTS

Le présent Jeu est doté des lots suivants :

- 10 séjours réservés sur maeva.com remboursés dans la limite d'un montant maximum de mille euros (1 000 €) par réservation, et du montant du séjour si ce dernier est inférieur au montant maximum de remboursement de mille euros (1000€).. Ce remboursement est valable sur l'hébergement seul (hors frais de dossier, prestations annexes et frais d'acheminement du courrier pour faire valoir sa dotation,). Ce remboursement est exclusivement réservé à des personnes physiques. La dotation n'est pas échangeable contre de l'argent ou une autre prestation.
- Pour l'ensemble des participants, hors les 10 gagnants des séjours remboursés, un code promotionnel personnel à usage unique de 30€ leur sera offert et sera valable sur la réservation d'un prochain séjour d'un montant minimum de trois cent euros (300€) sur maeva.com jusqu'au 15 juillet 2019.

4.2 CONDITIONS GÉNÉRALES

Le séjour remboursable devra avoir été réservé et consommé pour être éligible au remboursement. Les séjours ayant fait l'objet d'une annulation ne pourront être éligibles au remboursement.

Le Gagnant et ses bénéficiaires ne seront pas remboursés de leur voyage du domicile jusqu'au lieu de vacances réservé sur maeva.com objet du séjour, ainsi que le retour jusqu'à leur domicile, et tout déplacement réalisé durant leur séjour.

La taxe de séjour demeurera à la charge du Gagnant et des bénéficiaires.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau, ni reportés.

Les lots sont attribués aux Gagnants et ne sont pas cessibles, que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit.

ARTICLE 5 / ATTRIBUTION DES LOTS

Les Gagnants seront informés de leur gain par e-mail à l'adresse email indiquée lors de leur inscription au Jeu.

Si les Gagnants ne se manifestent pas dans les trente (30) jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot.

> Pour les séjours remboursés : les gagnants devront faire parvenir dans les quinze (15) jours suivants leur retour du séjour réservé sur maeva.com avec le code ALLEZLAFRANCE leur demande de remboursement avec une copie de leur pièce d'identité, les références de leur dossier et les coordonnées postales auquel l'Organisateur devra faire parvenir le remboursement de l'hébergement. Le remboursement interviendra dans un délais maximum de huit (8) semaines à compter de la réception du courrier de demande à l'adresse suivante : La France du Nord au Sud / maeva.com - Jeu concours ALLEZ LA FRANCE - Service client - 11 rue de Cambrai - Bâtiment 28 - 75019 PARIS.

> Pour les codes promotionnels "30€ offerts sur un prochain séjour réservé sur maeva.com" : les gagnants recevront un code promotionnel personnel à usage unique utilisable valable pour la réservation d'un séjour d'un montant minimum d'achat de trois cent euros (300€) à réserver sur le site internet maeva.com jusqu'au 15 juillet 201

En cas d'impossibilité d'attribution d'un lot, pour quelque motif que ce soit, le lot non attribué restera la propriété de l'Organisateur.

ARTICLE 6 / INFORMATION SUR LES PARTICIPANTS - GAGNANTS

Les données que vous fournissez sont collectées et traitées par la société **La France du Nord au Sud pour la marque maeva.com** sise à L'Artois, Espace Pont de Flandre, 11 rue de Cambrai 75947 PARIS CEDEX 19 en qualité de responsable du traitement.

Les données sont collectées et traitées aux fins de :

- Gérer la participation au Jeu ;
- Remettre les lots aux Gagnants ;
- Adresser des sollicitations commerciales ;

Pour les informations indiquées comme obligatoires, elle sont nécessaires pour participer au Jeu. Pour les informations non-indiquées comme obligatoires, leur collecte et leur exploitation est fondée sur votre consentement.

Les données sont destinées à la société **La France du Nord au Sud pour la marque maeva.com** et seront exploitées par la société **La France du Nord au Sud**.

Vos données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la remise des lots.

Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel vous concernant, Valérie Amado pour maeva.com, la rectification ou l'effacement de celles-ci (droit à l'oubli), ou une limitation du traitement de vos données personnelles ou du droit de vous opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Ces droits sont plus amplement décrits sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour les données non-indiquées comme obligatoires et que vous avez consenti à remettre, vous disposez du droit de retirer votre consentement sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Vous pouvez également disposer de droits complémentaires prévus par la législation nationale dont vous relevez, tels que la définition de directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Concernant le démarchage téléphonique, vous disposez d'un droit d'opposition spécifique en vous inscrivant sur la liste BLOCTEL.

Vous pouvez exercer vos droits :

- **PENDANT LA DUREE DU JEU** : en adressant un email (mentionnant le nom du Jeu) à l'Organisateur :
marine.robert@maeva.com
- **APRES LE JEU** : en adressant un email (mentionnant le nom du Jeu) à l'Organisateur :
sav@maeva.com

Pour toute communication concernant vos droits ou le traitement de vos données avec **La France du Nord au Sud** et pour permettre un traitement rapide de votre demande, vous voudrez bien indiquer vos noms, prénoms, adresse et numéro de client/ou numéro de dossier , ainsi que tout justificatif d'identité en cours de validité (notamment CNI, passeport, carte de résident).

Vous êtes tenu de communiquer les informations indiquées comme obligatoires si vous souhaitez participer au Jeu.

ARTICLE 7 / RESPONSABILITÉ

L'Organisateur prendra toutes les mesures nécessaires pour le respect du Règlement et ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité s'il était amené à annuler le Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions ; sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, l'Organisateur décline toute responsabilité pour le cas où le site internet serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort ou pour le cas où les informations fournies par les Participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. L'Organisateur n'est pas responsable des problèmes d'acheminement des informations par le réseau Internet qui pourraient altérer certaines participations (mauvaise communication, interruption du réseau...).

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet et des aléas inhérents aux communications Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Il est précisé que l'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon **à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son téléphone, ordinateur, et/ou tablette** contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site; et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

En outre, il ne pourra être tenu responsable de tous incidents ou dommages liés à l'utilisation du téléphone portable, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique et ou encore de tout autre incident ou dommages.

ARTICLE 8 / FRAUDE

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de Gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un Gagnant. S'il s'avère qu'un Participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par l'Organisateur ou par des tiers.

La participation au Jeu est limitée à une inscription par personne et par foyer. On entend par foyer l'ensemble des personnes portant le même nom et résidant à la même adresse.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prêtes noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom.

En cas de manquement ou de fraude de la part d'un Participant, l'Organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

L'Organisateur se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs.

ARTICLE 9 / OBTENTION DU RÈGLEMENT SUR DEMANDE

Le règlement du présent Jeu est disponible gratuitement et adressé à toute personne qui en fait la demande, à l'adresse suivante :

La France du Nord au Sud / maeva.com
Jeu "Allez la France"
11 rue de Cambrai - Bâtiment 28 - 75019 PARIS

Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés, sur demande écrite, sur la base d'un timbre-poste au tarif lent en vigueur.

ARTICLE 11 / LOI APPLICABLE

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les Participants, ainsi que des lois et règlements et autres textes applicables en France.

ARTICLE 12 / DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le règlement du Jeu est déposé par l'Organisateur chez Maître Sandrine PANHARD, Huissier de Justice, 14 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France. Le règlement est accessible auprès de l'huissier dépositaire.